

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 R9 Délibération rectificative de la délibération 2020 R.208 relative à la désignation des représentants de la Ville de Paris au sein des établissements publics locaux d'enseignement – Autres collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée et collèges de plus de 600 élèves.

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération 2020 R. 208 du Conseil de Paris en date des 17 et 18 novembre 2020 relative à la désignation des représentants de la Ville de Paris au sein des établissements publics locaux d'enseignement – Autres collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée et collèges de plus de 600 élèves,

Considérant que la délibération 2020 R.208 du Conseil de Paris en date des 17 et 18 novembre 2020 contient une erreur matérielle constatée sur les désignations des représentants de la Ville de Paris au sein des établissements publics locaux d'enseignement – Autres collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée et collèges de plus de 600 élèves dans le 19^e arrondissement,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 19 janvier 2021, et son additif,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris au sein des établissements publics locaux d'enseignement – Autres collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée et collèges de plus de 600 élèves ci- après :

- **Collège Georges-Brassens 4, rue Erik-Satie (19e) :**

Conseil d'administration

- Titulaires : Dan LERT ; Gérard LOUREIRO
- Suppléants : Halima JEMNI ; Marie TOUBIANA

Commission permanente

- Dan LERT

- **Collège Edouard-Pailleron 33, rue Edouard-Pailleron (19e) :**

Conseil d'administration

- Titulaires : Fatoumata KONE ; Gérard LOUREIRO
- Suppléants : Dan LERT ; Roger MADEC

Commission permanente

- Fatoumata KONE

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO